



D3620-Direction de l'urbanisme, de l'architecture, de l'habitat, du commerce et du tourisme-Politique foncière habitat

DELIBERATION N° D.2022.06.44 du Conseil municipal du 23 juin 2022

Acquisitions et cessions immobilières réalisées par la ville de Versailles et par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la Ville. Bilan 2021.

Date de la convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage : 24 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Corinne BEBIN, Mme Marie BOELLE, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Olivier DE LA FAIRE, M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, M. Thierry DUGUET, M. Eric DUPAU, M. Pierre FONTAINE, M. Nicolas FOUQUET, Mme Ony GUERY, M. Xavier GUITTON, Mme Nicole HAJJAR, Mme Anne JACQMIN, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Stéphanie LESCAR, M. Emmanuel LION, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Wenceslas NOURRY, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Philippe PAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Arnaud POULAIN, Mme Marie POURCHOT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL, M. Jean SIGALLA, Mme Anne-France SIMON, Mme Muriel VAISLIC.

Absents excusés:

Mme Céline JULLIE, M. Michel LEFEVRE, M. Bruno THOBOIS.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Brigitte CHAUDRON (pouvoir à Mme Marie BOELLE), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Marie POURCHOT), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France ;

Vu la délibération n° D.2021.03.27 du Conseil municipal de Versailles du 25 mars 2021 autorisant la cession du site de l'ancienne caserne Pion par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) au profit de la Société en nom collectif (SNC) Versailles Pion dans le cadre de l'opération d'aménagement « Quartier de Gally » à Versailles ;

Vu la délibération n° D.2021.06.51 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2021 relative au bilan

2020 des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville et l'EPFIF pour le compte de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2021.06.55 du Conseil municipal de Versailles du 17 juin 2021 relative à la cession d'un pavillon en meulière, bien immobilier communal, situé 61 rue des Prés aux Bois au profit de M. Alison et Mme Nogué ;

Vu la délibération n° D.2021.09.82 du Conseil municipal de Versailles du 30 septembre 2021 relative, dans le cadre de la cession du bien immobilier communal dit immeuble Poincaré, situé 4 place Raymond Poincaré, à la désaffectation et au déclassement anticipés du bâtiment existant et d'une emprise de terrain attenante ;

Vu la délibération n° D.2021.09.83 du Conseil municipal de Versailles du 30 septembre 2021 relative à la cession d'un bien immobilier communal, l'hôtel particulier situé 12 rue de la Chancellerie au profit de Mme Regnier ;

Vu la délibération n° D.2021.12.126 du Conseil municipal de Versailles du 9 décembre 2021 relative à l'acquisition de l'immeuble situé 93 rue des Chantiers à Versailles auprès de la Société civile immobilière Paris Versailles dans le cadre du projet de relocalisation des services de Police Municipale ;

Vu la délibération n° D.2021.12.127 du Conseil municipal de Versailles du 9 décembre 2021 relative à la constitution d'une convention de cour commune, au déclassement et à la cession d'une emprise du domaine public en vue de régularisation foncière au profit de l'Association diocésaine de Versailles dans le cadre de projet de reconstruction de la Maison paroissiale de l'Eglise Sainte-Bernadette située 5/7 rue Saint-Nicolas, à l'initiative de l'Association ;

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan annuel des acquisitions et des cessions réalisées par la ville de Versailles ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville, doit être présenté au Conseil municipal. C'est l'objet de la présente délibération.

• Les opérations foncières réalisées en 2021 par la ville de Versailles sont les suivantes :

- Cession d'un pavillon en meulière, bien immobilier communal, situé au 61 rue des Prés aux Bois à Versailles au profit de M. Alison et Mme Nogué, autorisée par délibération n° D.2021.06.55 du 17 juin 2021, au prix de 970 000 €.

- Immeuble dit Poincaré situé 4 place Raymond Poincaré dans le quartier Versailles-Chantiers. Désaffectation et déclassement anticipés du bâtiment existant et d'une emprise de terrain attenante. Cession du bien immobilier communal, autorisée par délibération n° D.2021.09.82 du 30 septembre 2021, au profit de la société JERIMMO, au prix de 2 700 000 € en vue de réaliser un espace restauration/café au rez-de-chaussée, des locaux d'activité au 1^{er} étage et une serre au 2^{ème} et dernier étage.

- Cession d'un bien immobilier communal. Vente de l'hôtel particulier situé 12 rue de la Chancellerie à Versailles au profit de Mme Laurence Régnier, autorisée par délibération n° D.2021.09.83 du 30 septembre 2021 au prix de 2 200 000 €.

- Acquisition de l'immeuble situé 93 rue des Chantiers à Versailles auprès de la Société civile immobilière Paris Versailles. Projet de relocalisation des services de Police Municipale, autorisée par délibération n° D.2021.12.126 du 9 décembre 2021 au prix de 3 200 000 €.

- Projet de reconstruction de la Maison Paroissiale de l'Eglise Sainte-Bernadette, située 5/7 rue Saint-Nicolas à Versailles, à l'initiative de l'Association diocésaine de Versailles. Constitution d'une convention de cour commune. Déclassement et cession d'une emprise du domaine public en vue de régularisation foncière au profit de l'Association diocésaine de Versailles, autorisée par délibération n° D.2021.12.127 du 9 décembre 2021, au prix de 100 €.

• A l'occasion de l'adoption du compte administratif 2021, la Ville doit également approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la Ville, relatif au projet urbain situé sur le site Quartier de Gally, ancienne caserne de Pion.

Par délibération n° D.2021.03.27 du 25 mars 2021, le Conseil municipal a autorisé la cession du site de l'ancienne caserne Pion par l'EPFIF au profit de la Société en nom collectif (SNC) Versailles Pion.

L'acte de vente définitif a été signé le 8 septembre 2021 au prix de revient définitif de 12 443 444 € hors taxes.

La délibération suivante est donc soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'approuver le rapport ci-dessus et son annexe relatif au bilan des acquisitions et cessions de la ville de Versailles pour l'année 2021, destiné à être joint au compte

- administratif de la commune ;
- 2) d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour le compte de la Commune au 31 décembre 2021, tel que présenté ci-dessus.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 49 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 3 voix contre (Monsieur Renaud ANZIEU, Monsieur Fabien BOUGLE, Monsieur Jean SIGALLA.) , 1 abstention (Madame Anne JACQMIN.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.